

VRAI 1. La CGT signe beaucoup d'accords

A la CDC, comme ailleurs, la CGT consciente de la valeur de sa signature, signe les accords qui vont dans le sens de l'intérêt des personnels. Pour rappel, au niveau de l'EP, 14 accords sur les 24 en vigueur soit près de 60 %. Plus globalement, d'après le ministère du travail, la CGT signe 84 % des accords dans les entreprises où elle est présente.

FAUX 2. La CGT ne connaît que la grève

S'il est vrai que nous défendons ardemment les droits de grève et de manifestation, nous n'ignorons pas que la grève constitue un mode d'action exceptionnel utilisable en dernier recours. La grève coûte d'abord aux grévistes même si elle peut parfois gêner les usagers... A la CDC, comme ailleurs, nous réfléchissons et pratiquons d'autres modes et formes de luttes et de contestations. Mais, in fine le seul pouvoir du collectif de travail pour faire valoir ses revendications vis-à-vis de son employeur... est celui de s'arrêter de travailler.

VRAI 3. La CGT agit pour le droit à la déconnexion

La CGT est à l'origine de la prise en compte dans le débat public du droit à la déconnexion. Elle a permis que ce thème soit inscrit dans la loi sur les négociations obligatoire concernant l'égalité professionnelle. De même, elle est la première organisation à s'être préoccupée de la souffrance au travail des cadres ainsi qu'à dénoncer les cas de harcèlement moral et sexuel, d'inégalités salariales injustifiées et de discrimination dont cette population de salarié est particulièrement victime.

VRAI 4. La CGT est contre les rémunérations individuelles sur Objectifs

La CGT est pour l'augmentation des salaires par le biais de l'évolution conséquente du point d'indice. Les rémunérations sur objectifs (PVO à la CDC), ne fait qu'aggraver les tensions entre les acteurs du travail (hiérarchie, agents, usagers de la Caisse des dépôts) au préjudice du collectif et de la cohésion sociale. Nous sommes, par ailleurs, favorables à la reconnaissance des contributions spécifiques dès lors que celle-ci repose sur des critères objectifs et transparents. En revanche, nous considérons, que le salaire « socialisé » (partie qui permet le financement de la retraite, de la maladie... dans une logique de mutualisation) doit être considérablement augmenté. Pour cela, il faut inverser la tendance de l'évolution de la redistribution entre le capital et le travail en privilégiant à nouveau la rémunération des salariés, à la CDC aussi.

FAUX 5. La CGT ne sert à rien pour se défendre

S'il est possible de se défendre seul, il faut se rappeler que vous êtes liés à l'entreprise par un contrat de travail et un lien de subordination. Il peut se produire que votre hiérarchie refuse de vous écouter ou vous écoute sans vous entendre. Dans ces cas-là, un syndicat peut faire toute la différence en permettant de faire valoir ses droits individuels et collectifs et de se donner une liberté d'agir dans un collectif pour l'intérêt de tous.

FAUX 6. La CGT est trop politisée

Depuis sa création en 1895 et en 1908 à la Caisse des dépôts, la CGT a pour vocation la défense des intérêts de tous les salariés, quels que soient leur confession, leur origine ou leur sensibilité partisane. Fidèle à la « charte d'Amiens » (1906), au contraire de la CFDT, de la CFE-CGC ou encore de l'UNSA, notre action n'est subordonnée ni influencée à aucune organisation (partis politiques, associations, etc.). En revanche, la CGT s'inscrit dans une perspective de transformation sociale. Les intérêts des salariés sont différents de ceux de la direction y compris dans le secteur public. Et si défendre les missions publiques et l'autonomie de la CDC (comme nous le faisons par rapport à la loi Pacte) c'est faire de la politique... alors nous en faisons.

VRAI 7. La CGT est démocratique

Tous les trois ans lors du congrès, les syndiqués sont invités à participer à l'élaboration des orientations du syndicat, à l'élection de la commission exécutive ainsi qu'à celle de la direction du syndicat. Chaque idée, proposition est prise en compte et décidée après un vote des adhérents. Entre deux congrès la CGT CDC consulte régulièrement ses syndiqués notamment sur les signatures d'accords.

